

DEC130729DR10

Décision portant nomination de Monsieur Gaëtan Pochon aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes (IBMP)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122894DGDS portant renouvellement de l'unité propre UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes et nommant Madame Laurence Drouard en qualité de directrice ;

Considérant que Monsieur Gaëtan Pochon a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 16 au 18 mai 2011 et du 14 au 16 juin 2011,

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Gaëtan Pochon, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes, à compter du 1^{er} janvier 2013.

Monsieur Gaëtan Pochon exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Gaëtan Pochon est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 28 février 2013

La directrice de l'unité
Laurence Drouard

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle Bujan